

## COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 17 JUILLET 2024 A 18 HEURES 30 -  
SIEGE DU SCIN - SAUSHEIM

Sur convocation du 11 juillet 2024 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 17 juillet 2024 à 18 heures 30, dans la salle du comité syndical en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Loïc **RICHARD**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Michel **BOBIN**  
Monsieur Claude **SCHULLER**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Aurélien **AMM** à Madame Rachel **BAECHTEL**  
Monsieur Yves **BLONDE** à Monsieur Alain **SCHIRCK**  
Monsieur Patrick **DELUNSCH** à Monsieur Loïc **RICHARD**  
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Maurice **GUTH**  
Monsieur Francis **HOMATTER** à Monsieur Pierre **LOGEL**  
Madame Marie-Madeleine **STIMPL** à Monsieur André **HABY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2024
2. Opération n° 32314 – Sausheim – remplacement des conduites d'évacuation d'eaux usées et vannes au sous-sol de l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
3. Opération n° 52401 – Habsheim – construction d'une salle d'activités sportives – résultat du premier tour de jury – désignation des 3 candidats admis à concourir
4. Opération n° 62202 – Dietwiller – reconstruction d'une grange à usage de marché couvert – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
5. Opération n° 22406 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public de la RD 201 – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
6. Opération n° 32105 – Sausheim – réaménagement de la rue de la Bigorre – mise en souterrain du réseau orange – approbation d'un avenant modifiant le montant de la convention – autorisation de signer
7. Opération n° 32204 – Sausheim – réaménagement de la rue du Poirier – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
8. Opération n° 42301 – Rixheim – programme 2023-2024 de rénovation de l'éclairage public – résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux 2024 – attribution du marché – autorisation de signer
9. Opération n° 42401 – Rixheim – réaménagement de l'impasse des Coquelicots – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés travaux – autorisation de signer
10. Opération n° 52402 – Habsheim – remplacement de luminaires – validation de l'APD pour les travaux 2024 – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de subventions
11. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, les services du syndicat, ainsi que le représentant de la presse.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées et procédé à l'appel nominatif des délégués, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024**

Le procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2024 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur Teams, le **25 juin 2024**.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.**

**POINT N° 2 : OPERATION N° 32314 – SAUSHEIM – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EVACUATION D'EAUX USEES ET VANNES AU SOUS-SOL DE L'EHPAD DU QUATELBACH – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

La commune de Sausheim a confié au SCIN le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux vannes situées au sous-sol de l'EHPAD du Quatelbach.

Les travaux consistent à remplacer l'intégralité des conduites en fonte, celles-ci étant corrodées par la rouille, ce qui provoque de multiples fuites.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 7 juin 2024, fixant la date limite de remise des offres au 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 juillet 2024, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique – plomberie / sanitaire

Entreprise **Tedesco de Guebwiller**, pour un montant de **86 299,63 € HT**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

**POINT N° 3 : OPERATION N° 52401 – HABSHEIM – CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES – RESULTAT DU PREMIER TOUR DE JURY – DESIGNATION DES 3 CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

Par délibération du 10 avril 2024, le comité syndical validait les conclusions de l'étude de faisabilité/préprogramme pour la construction d'une salle d'activités sportives à Habsheim.



Parallèlement, il autorisait M. le président à engager la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre et fixait la composition du jury ad hoc.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 19 avril 2024, fixant la date limite de remise des candidatures au 27 mai 2024 à 11 heures.

Vingt-quatre dossiers de candidature ont été réceptionnés. Le jury les a examinés le 4 juillet 2024. Il propose de retenir les 3 équipes suivantes :

- **DWPA Architectes (Strasbourg)**
- **SAS Architecture 3J (Xeuilley)**
- **Henner + Roland Architectes (Mulhouse)**

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat, tel que ci-dessus détaillé, du premier tour du concours organisé pour la construction d'une salle d'activités sportives à Habsheim ;**
- **Décide de retenir à concourir, pour la phase finale, les équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnées par le jury.**

**POINT N° 4 : OPERATION N° 62202 – DIETWILLER – RECONSTRUCTION D'UNE GRANGE A USAGE DE MARCHÉ COUVERT – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

En séance du 1<sup>er</sup> mars 2023, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le groupement Stéphanie Bringia EI – FAB études, le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'une grange alsacienne à colombage à Dietwiller.

Après concertation avec la commune, les prestations attendues ont été chiffrées à 276 771,02 € HT (stade APD – valeur juillet 2024), selon le détail ci-après :

Installation de chantier	9 586,46 € HT
Terrassement	11 256,64 € HT
Gros-œuvre	87 231,81 € HT
Charpente	61 171,62 € HT
Couverture	43 380,75 € HT
Zinguerie	15 548,92 € HT
Extérieurs	3 718,61 € HT
Electricité	7 509,22 € HT
Sanitaire	2 194,36 € HT
Menuiserie extérieure	32 843,97 € HT
Menuiserie intérieure	1 422,54 € HT
Plâtrerie	906,12 € HT
<b>Total</b>	<b>276 771,02 € HT</b>



Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024. La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de reconstruction d'une grange à usage de marché couvert à Dietwiller, chiffrée à 276 771,02 € HT (phase APD) ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.**

**POINT N° 5 : OPERATION N° 22406 – BALDERSHEIM – RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RD 201 – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commune de Baldersheim a mis en place un programme pluriannuel de renouvellement de son parc d'éclairage public. Au titre de l'année 2024, elle souhaite procéder au renouvellement des candélabres de la RD 201 et mettre en place un système de télégestion pour l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

C'est le bureau d'études voirie du SCIN qui a été chargé de cette opération, qui comporte à titre principal :

- La dépose des candélabres existants ;
- La fourniture et la pose de nouveaux candélabres avec luminaires à LEDs ;
- Les raccordements et la mise en place de nouvelles boîtes à câbles équipées d'un système d'abaissement de puissance ;
- La fourniture et la pose de prises spécifiques destinées au raccordement des illuminations de Noël ;
- L'intégration et la mise en place d'un système de télégestion dans les 17 armoires d'éclairage public ;
- Les essais et le contrôle de la photométrie.

L'opération porte sur un total de 21 luminaires. Le bureau d'études a évalué l'ensemble des travaux à 87 000,00 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**



- **Approuve l'opération, telle que ci-dessus décrite, de remplacement de 21 candélabres sur la RD 201 à Baldersheim, chiffrée à 87 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**POINT N° 6 : OPERATION N° 32105 – SAUSHEIM – REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BIGORRE – MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE – APPROBATION D'UN AVENANT MODIFIANT LE MONTANT DE LA CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 22 mai 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec Orange, pour un montant de 3 723,51 €, une convention pour l'enfouissement des lignes aériennes dans la rue de la Bigorre à Sausheim.

Or, il s'est avéré que le montant précité était erroné, celui réellement à prendre en compte s'élevant à 4 375,91 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- **Approuve la modification de la participation financière du SCIN aux travaux d'enfouissement du réseau Orange dans la rue de la Bigorre à Sausheim, pour un montant de 4 375,91 € ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.**

**POINT N° 7 : OPERATION N° 32204 – SAUSHEIM – REAMENAGEMENT DE LA RUE DU POIRIER – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du programme de travaux pour l'année 2024, la commune de Sausheim, souhaite procéder au réaménagement de la rue du Poirier, soit une longueur de 250 mètres, avec une emprise de 8 mètres.

Cet aménagement tiendra compte de la nouvelle politique de gestion des eaux pluviales, laquelle consiste à déconnecter les surfaces imperméabilisées du réseau d'assainissement en procédant, dans la mesure du possible, à leur infiltration directe.

Ce principe, dit « de gestion intégrée », repose ainsi sur le fait de donner une fonction hydraulique à la nouvelle structure de chaussée. Tenant compte de ce qui précède, les travaux comprennent pour l'essentiel :



## 1. Voirie

- Terrassements généraux (décroulage, déblais de la structure existante) ;
- Constitution d'une structure de chaussée dite poreuse avec des granulats calibrés ;
- Enrobés drainants ;
- Pose de pavés béton formant le fil d'eau.

## 2. Assainissement

- Déconnexion des tabourets-siphons existants.

## 3. Génie civil pour les réseaux secs

- Fouilles et gaines pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication Orange et SFR.

## 4. Eclairage public

- Renouvellement des équipements d'éclairage public (câblage, mâts, luminaires).

## 5. Travaux annexes

- Signalisation de police (marquage routier et signalisation verticale).

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont chiffré l'ensemble de ces travaux à 265 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Approuve les caractéristiques et l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de la rue du Poirier à Sausheim, chiffrée à 265 000,00 € HT, hors frais annexes ;***
- ***Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;***
- ***Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.***

**POINT N° 8 : OPERATION N° 42301 – RIXHEIM – PROGRAMME 2023-2024 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX 2024 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 5 juillet 2023, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le programme 2024 de rénovation de l'éclairage public à Rixheim. Celui-ci concerne les rues de Habsheim et de l'Est, ainsi que le giratoire du centre nautique.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 juillet, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot unique : éclairage public

Société **Sobeca d'Ensisheim**, pour un montant de **58 350,00 € HT**



Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

**POINT N° 9 : OPERATION N° 42401 – RIXHEIM – REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE DES COQUELICOTS – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 22 mai 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le réaménagement de l'impasse des Coquelicots à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 juillet, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot n° 1 : voirie et réseaux divers

Société **TP Schneider de Wittenheim**, pour un montant de **93 071,15 € HT**

Lot n° 2 : éclairage public

Société **ETPE de Steinbrunn-le-Haut**, pour un montant de **6 590,00 € HT**

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.**



## POINT N° 10 : OPERATION N° 52402 – HABSHEIM – REMPLACEMENT DE LUMINAIRES – VALIDATION DE L'APD POUR LES TRAVAUX 2024 – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement du parc d'éclairage public, la commune de Habsheim a sollicité l'intervention du SCIN pour la réalisation des travaux retenus au titre de l'année 2024.

Ceux-ci porteront sur le remplacement, par des équipements à LEDs, de 123 luminaires d'anciennes générations, très énergivores, répartis sur différentes rues de la commune à savoir :

- Les impasses des Closeries et des Roses ;
- Le secteur Est avec les rues de la Rampe, de l'Artisanat, de l'Industrie, du Muguet, de Petit-Landau et de Saint-Martin ;
- Le secteur d'entrée de ville avec les rues de Rixheim et du Noyer, ainsi que le parking de la gare ;
- Le quartier centre de Habsheim (rues de la Montagne et du Vorbourg) ;
- Le quartier Valparc.

L'opération comporte la **dépose des anciens luminaires et leur évacuation dans un centre de recyclage, le remplacement des boîtes à câbles (si nécessaire, la fourniture et la pose de crosses), la mise en place des nouveaux luminaires et leur raccordement.**

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui leur a été confiée, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 95 000,00 € HT, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la tranche 2024, telle que ci-dessus décrite, de rénovation d'éclairage public à Habsheim ;**
- **Approuve l'estimation prévisionnelle de l'opération, chiffrée à 95 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

## POINT N° 10 : DIVERS

La date du **prochain comité** est fixée au **mercredi 11 septembre 2024 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim**. L'assemblée plénière sera précédée d'une réunion de bureau.



Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20  
Sausheim, le 17 juillet 2024

